

Procès-verbal de l'Assemblée Communale ordinaire du 8 avril 2022

19h30, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC) présidée par **M. Claude Rüttimann, syndic**. Il informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins du PV, salue les 25 participants qui ont répondu à la convocation et les remercie de leur présence. L'AC a été convoquée par avis dans la feuille officielle le 25 mars 2022, affiche au pilier public et tout-ménages ; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

M. Jean-Claude Votta, du Conseil communal d'Estavayer, assiste à l'AC.

Sont excusés : Pascal Aebischer, Sylvain et Isabel Bangerter, Cédric Bossart, Benoît Carrard, Eric Dubey, Fernand Losey, Yann Moret, Stéphane Noth, Luca Noth, Hans Zimmermann

Est nommé scrutateur : Marc Traeger

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'Assemblée Communale ordinaire du 3 décembre 2021 (le PV n'est pas lu étant annexé à la convocation).
2. Comptes 2021
 - a) Comptes de fonctionnement
 - b) Comptes d'investissement
 - c) Rapport de la commission financière
 - d) Approbation
3. Règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution
4. Organe de révision pour 2022 – 2024 : proposition et approbation
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 3 décembre 2021

M. le Syndic demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV qui a été distribué avec la convocation et mis sur le site Internet de la Commune 2 semaines après l'AC. Aucune remarque n'étant formulée il en demande l'approbation.

Le PV est accepté à main levée par 24 oui et 1 abstention.

2. Comptes 2021

a) Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement sont présentés par **M. le Syndic**, chapitre par chapitre. Il invite l'AC à l'interrompre à tout moment pour poser des questions. A relever :

- compte « Participation au stand de tir intercommunal » : le décompte final pour la rénovation du stand de tir de Bussy n'a pas encore été établi par la Commune d'Estavayer
- au chapitre « Routes communales, génie civil » : **M. le Syndic** informe que la Commune a fait l'acquisition d'un radar pédagogique auprès de la fondation St-Camille. Les frais d'éclairage public ont baissé suite à l'installation des lampes LED.
- au chapitre « Protection des eaux » **M. le Syndic** informe que le nouveau règlement sur l'épuration sera probablement présenté à l'AC en décembre 2022. Les taxes ne se

calculeront plus uniquement sur la quantité d'eau consommée mais également sur les surfaces.

- au chapitre « Aménagement du territoire » **M. le Syndic** informe que le PAL est toujours à Fribourg et que des corrections vont probablement encore être demandées par le canton.
- au chapitre « Forêts » à relever que la Commune a planté un arbre à l'espace vert et installé un nichoir à chauve-souris dans les grands arbres près de l'immeuble « La Ferme ».
- au chapitre « Finances et impôts » **M. le Syndic** rappelle que le taux était à 45% pour 2021. Le village ne pourra pas se développer car il n'y a plus de terrain à bâtir. La Commune a bénéficié d'une compensation du Canton suite à mise en place de la réforme fiscale des entreprises. La Commune est contributrice à la péréquation des ressources et ce montant va encore augmenter, voire doubler l'année prochaine pour finir par stagner.
- au chapitre « Immeuble communal » on constate un léger bénéfice d'environ Fr. 20'000.-. Avec le nouveau plan comptable MCH2, un loyer devra aussi être comptabilisé pour le bureau et les autres locaux utilisés par la Commune.
- au chapitre « La Ferme » le bénéfice est intéressant. Les 2 bâtiments communaux sont francs de dette. Avec des loyers modérés, les appartements sont tous loués assez facilement et les immeubles toujours pleins.

Les comptes 2021 bouclent avec un bénéfice de CHF 230'175.97 après des amortissements supplémentaires de CHF 10'175.40. Total des charges CHF 1'334'307.63, total des revenus CHF 1'564'483.60. On peut ainsi qualifier 2021 de belle année.

b) Comptes d'investissement

Les comptes d'investissement sont présentés par **M. le Syndic**, chapitre par chapitre. Il invite l'AC à l'interrompre à tout moment pour poser des questions. A relever :

- au chapitre « Routes communales, génie civil » la route à la Condémine 1 a été rénovée.

Total des dépenses CHF 53'014.05, total des recettes de CHF 0.00, excédent de charges de CHF 53'014.05.

M. le Syndic présente le bilan à l'AC. Il relève qu'il y a des intérêts négatifs sur le compte postal.

M. Michel Losey demande s'il ne serait pas judicieux de changer d'établissement financier.

M. le Syndic et Mme Mireille Marmy répondent que des contacts avec des banques ont été pris mais qu'il n'y a actuellement pas d'autres solutions. Pour les collectivités publiques les intérêts négatifs à la Poste sont facturés à partir d'un montant de CHF 800'000.-. La fortune va nettement diminuer avec le paiement en 2022 des travaux de rénovation des immeubles communaux, le remboursement d'un prêt et le paiement de CHF 300'000.- pour l'agrandissement du CO de Cugy. Un projet de rond-point est aussi à l'étude.

Plus aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Jean-Marc Losey** pour le rapport de la commission financière.

c) Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la commission financière, informe que les comptes 2021 ont été révisés par Fiduflex SA et que la commission s'est réunie le 17 mars 2022 pour en prendre connaissance. Le rapport de l'organe de révision stipule que les comptes sont tenus avec exactitude et qu'ils sont conformes à la loi cantonale. En conséquence il recommande à l'AC d'approuver les comptes 2021.

d) Approbation

M. le Syndic remercie M. Losey pour son rapport. Aucune question n'étant formulée, il soumet les comptes de fonctionnement 2021 à l'approbation de l'AC, rappelant que les conseillers communaux doivent s'abstenir de voter.

L'AC approuve les comptes de fonctionnement 2021 à l'unanimité.

M. le Syndic demande si l'AC accepte les comptes d'investissement 2021, rappelant que les conseillers communaux doivent s'abstenir de voter.

L'AC approuve les comptes d'investissement 2021 à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'AC pour la confiance témoignée au Conseil communal, la commission financière et la boursière Mme Mireille Marmy pour leur excellent travail.

3. Règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution : approbation

M. le Syndic informe que ce règlement doit être adapté en raison de la modification de la loi sur les jeux d'argent, principalement les points 1, 2 et 3. Il explique que les jeux d'adresse de grande envergure sont des jeux d'argent qui dépendent de l'adresse du joueur. Il n'y a plus d'impôt sur les jeux pour les enfants comme les Flippers, billards, etc. Un impôt sera perçu pour les appareils de distribution automatiques de nourriture, de cigarettes, de carburant, ainsi que pour les bornes électriques, mais uniquement pour les exploitations à titre commercial.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe la parole à M. Jean-Marc Losey pour le rapport de la commission financière.

M. Jean-Marc Losey précise que la commission a pris connaissance du règlement dans sa séance du 17 mars 2022 et le préavis favorablement.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** demande à l'AC d'approuver le nouveau règlement.

L'AC approuve le règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution à main levée à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'AC.

4. Organe de révision pour 2022 – 2024 : proposition et approbation

M. le Syndic informe que l'organe de révision est désigné par l'AC pour 3 ans. Le mandat peut être renouvelé 2 fois. FIDUFLEX SA vient de terminer son premier mandat avec notre Commune et a œuvré à la satisfaction générale du Conseil communal et de la Commission financière. Le Conseil communal demande à l'AC de reconduire FIDUFLEX SA pour une nouvelle période de 3 ans à savoir de 2022 à 2024 au tarif de CHF 4'000.- par révision.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** demande à l'AC de reconduire Fiduflex SA pour la révision des comptes communaux de 2022 à 2024.

L'AC approuve le choix du Conseil communal et reconduit Fiduflex SA pour la révision des comptes communaux de 2022 à 2024 à main levée à l'unanimité.

5. Informations du Conseil communal

M. le Syndic informe :

- que le chantier de rénovation des chauffages des 2 bâtiments communaux va démarrer le 19 avril 2022 avec 7 forages. Les travaux vont durer environ 5 à 6 mois, surtout pour le bâtiment communal où il est prévu d'isoler complètement le sous-sol et de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit. Les travaux à La Ferme seront terminés plus rapidement.
- que la fanfare « la Villageoise » donnera une aubade à Sévaz le 10 juin 2022 et la Commune organisera un apéritif pour l'occasion. En cas de mauvais temps, l'aubade sera annulée.
- que différents petits chantiers de réfection des routes communales vont démarrer sous peu. Des travaux de rectification de la route de la Chapelle vont entraîner la fermeture d'un petit tronçon pendant 3 semaines à la hauteur des maisons de Pierre Marmy et Patrick Annen.

Mme Dominique Regueiro informe

- qu'une rencontre avec les seniors de la Commune a eu lieu le 25 mars 2022. Ceci pour connaître leurs besoins, souhaits ou propositions pour améliorer leur quotidien. 17 personnes étaient présentes ainsi que Mme Lambelet-Moulin, directrice du réseau santé et social de la Broye, M. le Syndic et Mme Regueiro. Dès l'automne 2022, la Commune mettra à disposition la salle communale pour des rencontres et une commission des aînés,

composée d'un/une conseiller/ère communal/e et de quelques seniors va être créée. Un montant sera inscrit au budget pour financer ces activités.

- que la Commune s'est dotée d'un défibrillateur qui est installé à l'entrée de l'Administration communale. Elle invite la population à venir assister à une séance d'information le mercredi 13 avril 2022 à 19h à la salle communale sur le fonctionnement de cet appareil qui peut sauver des vies.

7. Divers

M. Michel Losey demande que les panneaux des élections de l'automne 2021 qui sont toujours en place au bord du giratoire soient enlevés. **M. le Syndic** répond que la Commune va s'en occuper.

M. Daniel Vincent remercie la Commune d'avoir installé une poubelle au petit bois. **M. le Syndic** répond qu'elle va être déplacée pour l'éloigner du banc.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 20h20.

Le verre de l'amitié et une petite agape sont offerts à l'AC.

Ainsi fait à Sévaz le 9 avril 2022



Claude Rüttimann
Syndic



Madeleine Vioget
Secrétaire communale